



Commune de  
**1609 Saint-Martin FR**

**Assemblée communale ordinaire  
du 15 mai 2017 à 20h15  
à l'Auberge de la Croix Fédérale à Saint-Martin**

---

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	39 personnes et 40 personnes à partir du point 2.1 (dont 2 personnes sans droit de vote)
Secrétaire	Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

**Nomination des scrutateurs :**

- Pour les personnes assises côté Oron + membres du Conseil communal : M. Daniel Currat
- Pour les personnes assises côté Fiaugères : M. Frédéric Gobet

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 39 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mesdames Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 19 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 5 mai 2017, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 5 décembre 2016**
2. **Comptes 2016**
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes d'investissement
  - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
  - 2.4 Approbation
3. **Budget complémentaire 2017 : Livre historique sur Saint-Martin FR**
  - 3.1 Présentation
  - 3.2 Rapport de la commission financière
  - 3.3 Approbation
4. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

## **1. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016**

---

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

**Remarques ou questions** : aucune

**Votation à mainlevée :**

<b>OUI</b>	: 37
<b>NON</b>	: 0
<b>ABSTENTION</b>	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.  
Florence Genoud Bailat est remerciée pour la rédaction de ce document.

## 2. Comptes 2016

---

M. le Syndic donne la parole à M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances, pour la présentation des comptes.

### 2.1 Comptes de fonctionnement

---

A partir de ce moment-là, une nouvelle personne a rejoint l'assemblée. Le nombre de citoyens présents s'élève à 38 et la majorité absolue à 20.

M. Georges-Henri Débois commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 8'140.80**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 98'090.00**.

Les comptes 2016 sont bons, pas excellents mais bon, à l'instar de la majorité des autres communes de la Veveyse. Ces bons résultats sont dus essentiellement à des rentrées d'impôts plus élevés que projetés.

#### **Chapitre 0, administration**

Charges plus élevées d'environ CHF 20'000.-

Il y a eu de gros chantiers durant l'année qui ont demandé beaucoup de séances.

La commission des naturalisations s'est réunie à plusieurs reprises en raison de nombreuses demande de naturalisations.

Les frais de réceptions et délégations dépassent le budget de CHF 5'000.-.

Les frais administratifs, frais de ports, téléphone et envois de tous-ménages sont environ CHF 4'000.- plus élevés.

#### **Chapitre 1, ordre public**

Les comptes du CSPI ont quitté la comptabilité communale au 1er janvier 2016 pour celle de la commune de Le Flon. Ils étaient donc présents au budget, mais le chapitre 141 n'est plus dans les comptes. Dès cette année, nous ne payons plus qu'une participation au CSPI.

#### **Chapitre 2, enseignement et formation**

Une erreur s'est glissée dans le budget. Le montant de CHF 82'000.- de l'école enfantine a été ajouté à la participation aux écoles primaires, sinon tous les postes sont dans le tir.

#### **Chapitre 3, culte, culture et loisirs**

La culture correspond au budget.

CHF 1'700.- de moins pour les places publiques.

Le sport a coûté CHF 6'000.- de moins que prévu.

Dans ce chapitre, apparaît notre participation au passeport-vacances et à l'atelier jeunesse Veveyse qui sont très proches du budget.

#### **Chapitre 4, santé**

La majorité des chiffres sont des charges liées soit cantonales, soit veveysannes. Tous ces chapitres ont été inférieurs aux chiffres projetés, le tout cumulé arrivant à une charge de CHF 50'000.- inférieure au budget.

#### **Chapitre 5, affaires sociales**

Dans ce chapitre, la participation aux crèches et aux mamans de jour est de CHF 13'000.- plus élevée que projetée.

Les frais de repas à domicile ont doublé et par conséquent les remboursements aussi. La subvention s'élève quand même à CHF 9'000.-.

### **Chapitre 6, transports et communications**

La différence de CHF 40'000.- de charges inférieures s'explique par un hiver radieux pour nos routes et des frais d'entretien dont les travaux projetés pour 2016 ont été réalisés en 2015. Nous avons profité de la présence des entreprises sur notre commune pour les réaliser à un coût inférieur.

### **Chapitre 7, protection et aménagement de l'environnement**

Le chapitre 70, approvisionnement en eau ne doit pas être bénéficiaire, c'est pourquoi nous avons donc attribué CHF 12'802.10 à la réserve.

Chapitre 71, protection des eaux : le poste principal qui concerne la participation à la STEP a été budgétisé à CHF 68'500.- mais il a coûté environ CHF 5'000.- de moins. Cependant, nous avons connu plusieurs problèmes de pompes sur les STAP, ce qui représente CHF 6'000.- de plus qu'au budget.

Chapitre 72, ordures ménagères : les frais de ramassage ont pris l'ascenseur, nous avons dénoncé le contrat et nous sommes en négociation pour chercher une entreprise à un coût inférieur. La participation aux frais de la déchèterie d'Oron a coûté CHF 5'000.- de plus que projetée car le prix des éliminations fluctue beaucoup.

Le chapitre 74, cimetière, s'est terminé par une attribution à la réserve de CHF 931.75.

Chapitre 79, aménagement du territoire : le coût principal est en investissement.

### **Chapitre 8, économie**

Les travaux sont entièrement pris en charge par la corporation forestière qui se finance sur les ventes de bois et ainsi répartit le résultat. Cela explique les chiffres très inférieurs au budget, en résultat final, la balance nous est favorable CHF 7'772.-. La mise de bois ayant rapporté CHF 5'107.-.

### **Chapitre 9, finance et impôts**

Le chapitre 90 des impôts a rapporté plus que projeté par les extrapolations fournies par le canton mises au budget. Pour les personnes physiques, nous avons encaissé CHF 80'000.- de plus sur les impôts sur les revenus et CHF 10'000.- de plus sur la fortune. Pour les impôts à la source, il s'agit d'un plus de CHF 13'680.-, mais un manque de CHF 12'000.- pour les prestations en capital.

Pour les personnes morales, il y a également un grand plus CHF 36'000.-.

Pour les impôts très variables que sont l'impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations, nous constatons un plus de CHF 58'000.-.

Chapitre 940, gérance de la fortune et des dettes : grâce à des taux hypothécaires bas, les intérêts des dettes ont pu être maintenus dans la ligne du budget.

Concernant le chapitre 943, complexe communal, le renouvellement des tables effectué entre 2015 et 2016 ainsi que les plaques de protection et la sonorisation de la salle ont augmenté les charges. Pour les locations de la salle, le départ de la commune de La Verrerie se fait sentir par un manque de CHF 4'000.-.

La ferme communale a également subi une inondation remboursée à hauteur de CHF 13'500.-. La révision des citernes à mazout programmée en 2016 nous a obligé à vider les citernes et ainsi à commander moins de mazout, ce qui a également diminué ce poste pour le bâtiment communal de Fiaugères.

Le chapitre 944, ancienne école de Besencens, est dans le tir.

Le chapitre 946, bâtiment édilitaire : ancien bâtiment des pompiers occupé par M. Aebicher, employé communal. Afin de lui offrir des conditions de travail correctes, il a été aménagé et nous avons dû également modifier toutes les chenaux afin que l'eau de ce bâtiment ne se retrouve pas sur la route, ce qui représente un coût supplémentaire de CHF 7'000.-.

**Remarques ou questions :** aucune

## 2.2 Comptes d'investissements

---

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois pour toutes ces explications et lui passe à nouveau la parole pour les comptes d'investissements qui se soldent par excédent de charges de CHF 1'286'712.65.

M. Georges-Henri Débois commente les investissements suivants :

<b>Achat de tablettes informatiques</b>	CHF 7'030.20
<b>Achat de 2 bus scolaires</b>	CHF 129'350.00
<b>Aménagement du carrefour à Fiaugères</b>	CHF 635'255.45
<b>Aménagement d'un trottoir à la route de la Prela à Fiaugères</b>	CHF 259'414.55
<b>Réfections de routes AF communales et privées, 1<sup>ère</sup> étape</b>	CHF 216'493.50
<b>Réfection de routes AF communales et privées, 2<sup>ème</sup> étape</b>	CHF 184'602.45
<b>Achat d'un véhicule pour le déneigement</b>	CHF 70'000.00
<b>Adduction d'eau : remplacement de vannes de secteurs</b>	CHF 14'292.95
<b>Assainissement secteurs Le Bochon – Les Bossel – La Prela, Fiaugères et Saint-Martin</b>	CHF 318'324.15
<b>Assainissement secteur Au Clos – Les Caudré, Besencens</b>	CHF 72'099.30
<b>Frais d'étude pour assainissement secteur Le Froumi, Saint-Martin</b>	CHF 9'074.00
<b>Révision du PAL</b>	CHF 52'706.85
<b>Agrandissement du local du feu à Saint-Martin</b>	CHF 641'156.45

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

L'achat du matériel informatique pour le Conseil communal (investissement supplémentaire en 2016) a coûté CHF 7'030.20, soit un dépassement de CHF 800.- à cause des housses de protection et des feuilles transparentes protégeant l'écran.

L'achat des deux bus scolaires a finalement coûté CHF 129'350.- au lieu des CHF 160'000 projetés.

Le budget voté en 2013 pour l'aménagement du carrefour à Fiaugères s'élève à CHF 400'000.- mais il était basé sur des chiffres datant de 2009-2010. Pour mémoire, la commune de Saint-Martin n'était pas maître d'œuvre, ce rôle était attribué au canton. Nous avons bouclé avec un dépassement de CHF 235'000.-, mais la commune a obtenu une subvention du Patenschaft (organisme d'aide aux communes de montagne) de CHF 100'000.-. Des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires pour la consolidation du mur de l'ancienne école de Fiaugères (CHF 10'000.-) ainsi que les places devant les bâtiments de la route de Porsel en raison de la pente (CHF 10'000.-), des talus ont dû être reculés sur la route de Progens. Nous avons dû intervenir sur l'alimentation en eau potable de M. Gérard Mesot (CHF 8'000). Un tuyau de diamètre 80 était prévu afin de détourner le ruisseau passant sous la ferme de M. Jean-Louis Jaccoud et traversant la route cantonale, mais nous avons dû le prolonger de 30 mètres.

Le deuxième abri-bus (CHF 12'000.-) n'avait pas été mis dans le budget initial, de même que les emprises et le bornage. La législation ayant changé, l'îlot central n'avait également pas été compté dans le budget, ni l'éclairage public (CHF 15'000.-) ainsi que le goudronnage devant l'abri PC.

L'aménagement du trottoir route de la Préla à Fiaugères avait été budgétisé à CHF 230'000.-. Le dépassement est de CHF 29'000.- environ. Il est dû essentiellement au poste des frais d'étude, surveillance des travaux, aux emprises ainsi qu'aux frais de géomètre qui n'avaient pas été comptés.

Les réfections de routes AF communales et privées étaient devisées à CHF 252'000.-, dont CHF 116'000.- pour la route communale de la Trechauba. Le coût final est de CHF 216'000.- dont CHF 103'000.- pour la route communale.

La réfection des routes AF, 2ème étape, concerne le chemin de la Planche à Besencens et la route des Hauts-de-Fiaugères – La Verrerie, pour un total de CHF 249'900.-. Elle a finalement coûté CHF 184'602.45.

L'achat du véhicule de déneigement a finalement coûté CHF 70'000 au lieu des CHF 77'000.- demandés à l'assemblée d'automne 2015.

Concernant l'adduction d'eau, le remplacement de vannes de secteurs a coûté CHF 14'300.-.

Le coût pour l'assainissement des bâtiments hors zone, secteurs « Le Bochon – Les Bossel – La Prela », s'est élevé à CHF 318'324.15 pour un budget voté de CHF 692'000.-. La participation des propriétaires est en cours ou se fera au fur et à mesure qu'ils se raccorderont.

Toujours dans les eaux usées, l'assainissement pour un bâtiment et le déplacement d'une conduite (budget voté à CHF 86'000) a coûté au final CHF 72'000. La participation des propriétaires est en cours.

Rien de particulier pour l'étude en vue de l'assainissement du secteur le Froumi.

La révision du PAL / RCU nous a coûté CHF 26'788.95 en 2016 pour la mise à l'enquête et l'envoi au canton en vue de l'approbation.

L'extension du complexe communal - agrandissement du local du feu présenté en investissement en automne 2013 pour le budget 2014 était de CHF 550'000.-. Au résultat final nous arrivons à CHF 641'156.45. La construction du bâtiment est bien restée dans le tir du budget. Le dépassement est principalement dû à des travaux complémentaires demandés, soit le déplacement de la conduite d'eau pour CHF 40'000.- et les panneaux solaires, car même pour des agrandissements la commune est obligée au devoir d'exemplarité. La construction de l'abri à poubelles et le goudronnage ainsi que du mobilier supplémentaire ont coûté CHF 40'000.-.

**Remarques ou questions :**

**M. Ryszard Rakowiecki** demande des précisions à propos de la subvention versée par le Patenschaft car il ne sait pas de quoi il s'agit.

M. Georges-Henri Débois lui répond qu'il s'agit d'un organisme basé à Zürich qui attribue des aides aux communes de montagne sur présentation de dossiers.

**M. Gérard Guillet** demande quelle est la plus-value apportée pour la pose des panneaux solaires sur le bâtiment du feu.

M. Georges-Henri Débois répond que le Groupe E rachète l'électricité qui est directement injectée dans le réseau, mais pour l'instant il n'y a pas assez de recul pour se rendre compte du rendement.

M. le Syndic rajoute que les communes ont l'obligation d'utiliser des énergies renouvelables lors de transformations réalisées sur les bâtiments publics.

M. Georges-Henri Débois commente encore le bilan au 31.12.2016 et l'attribution aux réserves et amortissements.

<b>Bilan au 31.12.2016</b>			
<b>1 ACTIF</b>	<b>6'870'346.76</b>	<b>2 PASSIF</b>	<b>6'870'346.76</b>
<b>10 Patrimoine financier</b>	<b>1'278'293.56</b>	<b>20 Engagements courants</b>	<b>128'422.65</b>
Caisse, CCP, C/C bancaire (Trésorerie)	1'278'293.56	Créanciers	128'422.65
		<b>21 Dettes</b>	<b>521'581.40</b>
<b>11 Exigibles</b>	<b>1'008'799.30</b>	C/C Raffelsen, BCF	521'581.40
C/C Etat	147'755.40	<b>22 Emprunts</b>	<b>3'448'475.00</b>
Débiteurs impôts	773'366.65	Emprunts à taux fixe, SEDCO, Crédits d'investissement	3'448'475.00
Autres débiteurs	87'677.25	<b>24 Provisions</b>	<b>25'500.00</b>
<b>12 Banques</b>	<b>474'446.00</b>	Perles sur débiteurs impôts	25'500.00
Parts sociales (BR, SAIDEF, etc)	31'446.00	<b>25 Passifs transitoires</b>	<b>53'031.15</b>
Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	443'000.00	<b>28 Réserves</b>	<b>1'258'861.00</b>
<b>13 Actifs transitoires</b>	<b>34'653.35</b>	Réserves obligatoires : PC, adduction eau, EU	597'664.85
		Réserves non obligatoires : école, bus, bât. zone à bâtir	661'196.15
<b>14 Patrimoine administratif</b>	<b>4'074'154.55</b>	<b>29 Capital</b>	<b>1'426'064.76</b>
Canal, EG, EU, routes, abris PC, bâtiments, écoles	4'074'154.55	Fortune	1'426'064.76
		Bénéfice en cours	8'140.80
		<b>Nombre d'habitants au 31.12.2016</b>	<b>1034</b>
<b>Dettes</b>	<b>521'581.40</b>	<b>Dette brute par habitant</b>	<b>3'839</b>
<b>Emprunts</b>	<b>3'448'475.00</b>	<b>Dette nette par habitant</b>	<b>1'062</b>
<b>Dette brute</b>	<b>3'970'056.40</b>		
<b>Dette nette</b>	<b>1'099'092.16</b>		

## Boucllement des comptes 2016

<b>Réserves obligatoires</b>		
280.03	Attribution réserve eau potable	12'802.10
<b>Réserves non obligatoires</b>		
280.91	Réserve bus scolaires	20'281.75
282.02	Cimetière	19'350.00
		931.75
<b>Prélèvement sur réserves</b>		
280.91	Bus scolaires	431'834.90
280.03	Adduction d'eau	101'849.00
282.94	Complexe communal	6'121.25
282.03	Ferme communale	150'000.00
		173'864.65
<b>Amortissements complémentaires</b>		
		301'474.60
	Révision PAL	26'788.95
	Carrefour et trottoir Fiaugères	113'818.45
	Trottoir de La Prola	21'764.00
	Assainissement eaux usées Besencens	50'000.00
	Etude eaux usées Le Froumi	9'074.00
	Pistes forestières Crè Délin	3'000.00
	Achat tablettes	7'030.20
	Achat tracteur	69'999.00
	<b>Bénéfice brut exercice avant attribution réserves et amortissements</b>	<b>309'615.40</b>
	<b>Bénéfice net reporté au bilan</b>	<b>8'140.80</b>

**Remarques ou questions** : aucune

## 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

**Remarques ou questions** : aucune

## 2.4 Approbation

### 2.4.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 31  
NON : 0  
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.



## 2.4.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI	: 31
NON	: 0
ABSTENTIONS	: 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Georges-Henri Débois et Mme Christine Rigolet pour leur excellent travail dans la tenue des comptes.

## 3. Budget complémentaire 2017 : Livre historique sur Saint-Martin FR

---

### 3.1 Présentation

M. le Syndic avait déjà informé l'Assemblée communale le 5 décembre 2016 que le Conseil communal avait l'intention d'éditer un livre historique sur Saint-Martin. Ce livre serait édité avec l'appui de M. Martin Nicoulin, historien. Pour épauler son travail, une commission composée de 7 à 9 membres serait nommée.

Le travail consiste à une recherche de documents et d'éléments qui se ferait sur 3 ans. Le Conseil communal souhaiterait présenter ce livre à la population dans le cadre des commémorations des 15 ans de la fusion. Cette date n'est pas encore fixée, mais elle se situera certainement en automne 2019. Pour la réalisation de ce document, un nombre considérable d'heures de recherches devront être effectuées par M. Nicoulin et les membres de la commission.

Pour le financement de ce livre le Conseil communal a élaboré un budget qui est présenté ce soir à l'Assemblée. Il a été réalisé sur la base des informations que la commune de Bossonnens nous a gentiment transmises puisqu'elle a réalisé le même ouvrage en 2015, ainsi que sur la base d'offres reçues d'un graphiste et d'un imprimeur.

### Livre historique sur Saint-Martin FR

#### Plan de financement sur 3 ans

Historien (30 mois à CHF 2'000.-/mois)	60'000.00 SFr.
Graphiste / photographe	9'000'00 SFr.
Imprimeur (500 exemplaires)	30'000.00 SFr.
Commission du livre (9 membres—env. 1 séance /mois sur 2 ans Président: 100.-/séance, membre 70.-/séance)	16'000.00 SFr.

#### Financement

Vente de livres	20'000.00 SFr.
Prélèvement sur compte de fonctionnement	95'000.00 SFr.

**Totaux** 115'000.00 SFr. 115'000.00 SFr.

#### Charges financières annuelles

Intérêts	%
Amortissement	%
<b>Total des charges</b>	- SFr.

### **Remarques ou questions :**

**M. Elvio Fisler** demande s'il y aura l'opportunité de reporter certaines parties de ce livre sur le site internet lorsqu'il sera édité.

M. le Syndic répond que le Conseil communal n'y a pas encore réfléchi, mais il prend note de la proposition.

**M. Ryszard Rakowiecki** demande si le nombre de pages est déjà connu pour que l'imprimeur ait pu déjà établir une offre.

M. le Syndic lui répond que l'offre est basée sur le nombre de pages du livre réalisé par la commune de Bossonnens.

**M. André Vonlanthen** demande pourquoi le Conseil communal a prévu d'imprimer 500 exemplaires.

M. le Syndic répond que la commune de Bossonnens a fait imprimer 800 exemplaires et il lui en reste encore passablement, alors le Conseil communal a décidé d'imprimer un nombre inférieur ; une nouvelle impression sera toujours possible si nécessaire.

### **3.2 Rapport de la commission financière**

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière qui approuve ce budget complémentaire.

### **3.3 Approbation**

#### **Votation à mainlevée :**

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 1

## **4. Divers**

---

### **4.1 Collecte des ordures ménagères**

M. le Syndic informe que le mandat pour le ramassage des déchets a été attribué à la société Andreygroup à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Cela implique un changement de jour pour la collecte qui aura lieu dorénavant le jeudi à 14 heures.

### **4.2 PAL**

M. le Syndic communique qu'après une année passée au canton le PAL a été approuvé la semaine dernière.

## 4.2 La Parole est donnée aux citoyens

**M. Charly Braillard** constate que lors de la réfection des dernières routes, les bordures sont trop élevées et il propose au Conseil communal de les faire réaliser la moitié plus basses dorénavant, afin qu'elles ne soient pas endommagées par le chasse-neige.  
M. le Syndic répond que le Conseil communal prend note de cette remarque.

**M. André Vonlanthen** a constaté que les enfants qui attendent le bus scolaire au Jordil ne savent pas où s'abriter. Il demande s'il y aurait la possibilité de poser un couvert.  
M. le Syndic répond qu'il n'y a pas de place appartenant à la commune et qu'à ce moment-là il faudrait changer d'endroit. Le Conseil communal prend note de cette suggestion.

Mme Gisèle Aebischer demande la possibilité de faire marquer le passage pour piétons devant le magasin-restaurant car les lignes se sont passablement effacées.  
M. le Syndic répond que le Conseil communal prend note de cette remarque.

**M. Ryszard Rakowiecki** demande s'il y aura une différence positive en changeant de transporteur pour les déchets ménagers et si oui de combien.  
M. le Syndic répond que la différence de prix se situe à 50% en-dessous. C'est pourquoi le Conseil communal a résilié le contrat avec le transporteur actuel.

**M. Gérard Guillet** demande si ce transporteur effectue des ramassages dans d'autres communes de la région.  
M. Yves Currat répond que l'entreprise effectuera le ramassage des déchets à Châtel-St-Denis et ensuite à Saint-Martin le même jour. Le tarif horaire de l'entreprise Swiss Recycling Services qui effectue actuellement ce travail se monte à CHF 360.- et l'entreprise Andreygroup qui a été choisie facture un tarif horaire de CHF 165.-.  
Actuellement le compte déchets est à 75% d'autofinancement et la loi demande de se rapprocher des 100%, donc il n'y aura pas de ristourne sur les taxes.

**M. Olivier Perrin** relève qu'à Fiaugères il y avait un abri pour les enfants dans le local de l'abri PC, mais il est maintenant fermé à clé.  
M. le Syndic répond qu'il est partiellement fermé en raison de déprédations, mais il y a deux abris bus sur la route cantonale.

**Mme Charlotte Fisler** demande des informations à propos du budget d'étude voté par l'Assemblée concernant la Croix Fédérale.  
M. le Syndic répond qu'à ce jour le Conseil communal a mandaté un bureau immobilier pour effectuer une expertise du bâtiment. Les propriétaires, M. et Mme Maillard, ont demandé un délai d'un mois à la commune pour poursuivre d'éventuelles discussions quant à l'achat de ce bâtiment car ils sont en tractation avec des personnes intéressées. Pour l'instant la boulangerie et le restaurant restent ouverts.

**M. Elvio Fisler** relève que lors de la dernière Assemblée, M. Marc Piccand avait fait des propositions pour créer une coopérative.  
M. le Syndic répond que le Conseil communal n'a pas entrepris des démarches dans ce sens car il attend la réponse des propriétaires par rapport à la vente de leur bâtiment.

**M. André Vonlanthen demande si la commune est intéressée à acheter ce bâtiment.**  
M. le Syndic répond que le Conseil communal n'a pas pris de décision et n'a pas fait d'offre. L'expertise qui a été réalisée est inférieure au montant annoncé sur le site internet pour la vente de ce bâtiment. Il répète que le Conseil communal attend sur la décision du potentiel acheteur. De toute façon l'achat de ce bâtiment devrait faire l'objet d'une décision de

l'Assemblée communale et même si les comptes de la commune sont bons actuellement, il ne faut pas oublier les gros investissements de district qui vont arriver ces prochaines années (CO, EMS, VOG).

M. Georges-Henri Débois précise que le montant voté par l'Assemblée a servi dans un premier temps à payer l'expertise immobilière et permettra de monter un projet pour proposer quelque chose de concret à l'Assemblée communale qui devra se déterminer sur l'achat de ce bâtiment.

**M. Charly Braillard** pense qu'un sens unique devrait être marqué à la déchèterie d'Oron. M. le Syndic lui répond que la commune est locataire de la déchèterie mais que le Conseil communal fera part de cette remarque à la Municipalité d'Oron lors d'une prochaine rencontre.

**Mme Charlotte Fisler** souhaite connaître la situation par rapport à la fusion des cercles scolaires pour 2018.

M. le Syndic lui répond que les quatre communes de la Haute-Veveyse ont eu une discussion avec le Conseil d'Etat et elles ont obtenu une prolongation d'une année, pour autant qu'elles se mettent d'accord pour une fusion des cercles scolaires. Une première ébauche doit être présentée d'ici l'automne 2017 au Conseil d'Etat. Les premières projections tendent vers une fusion des cercles de La Verrerie – Semsales et Saint-Martin – Le Flon.

M. Cédric Borer informe qu'une fusion à quatre communes a pu être évitée. Pour une question géographique la commune de La Verrerie préfère fusionner son cercle scolaire avec celui de Semsales. Il relève que les informations sont très fraîches et que deux exécutifs doivent encore prendre position cette semaine.

**Mme Charlotte Fisler** invite les citoyens à participer au rallye des familles qui aura lieu le 20 mai au sentier des arbres à Fiaugères dans le cadre de la fête de la Nature qui se déroulera du 19 au 21 mai 2017. Les activités sont consultables sur le site de la fête de la nature et elle précise qu'une activité aura lieu au Jordil le dimanche 21 mai.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie tout le monde pour la confiance témoignée, pour l'intérêt que porté au bon fonctionnement de la commune, ainsi que pour sa présence ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

Il clôt la séance à 21 h 15 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom de ses collègues, M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs qui fait toujours preuve de bonne humeur et bonhomie pour mener les séances du Conseil communal.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 16 mai 2017